



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 19 juin 2019 à 16h à l'Auberge Madeli, à Cap-aux-Meules, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Delisca Ritchie-Roussy, maire de Murdochville

Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Louissette Langlois, mairesse de Chandler

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Cathy Poirier, maire de Percé

Administratrice substitut représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Roch Audet, maire de Bonaventure

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Guy Gallant, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Christian Leblanc, maire de Maria

Administratrice substitut représentant la MRC du Rocher-Percé (Par téléphone)

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Philippe Deraspe, conseiller de L'Étang-du-Nord

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale de la Régie

Mme Mariline Lamy-Poirier, coordonnatrice au service à la clientèle et aux communications

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Éric Dubé, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Nadia Minassian, préfète

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2019 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
 - 5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
6. Ressources humaines :
 - 6.1. Embauche de Betty Essiambre (adoption);
 - 6.2. Autorisation d'embauche d'une ressource supplémentaire pour le bureau de Carleton-sur-Mer (adoption);
7. Autorisation du dépôt d'une demande au FAIR volet 6 (adoption);
8. Autorisation du dépôt d'une demande au programme Climat Municipalités (adoption);
9. Autorisation du dépôt d'une demande au FARR des Îles (adoption);
10. Demande 2019 au PADTC volet 2 (adoption);
11. Points d'informations;
 - 11.1. Gratuité pour les moins de 18 ans;
 - 11.2. Trajets d'été;
12. Affaires nouvelles;
13. Date et lieu de la prochaine rencontre;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Allen Cormier propose Mariline Lamy-Poirier à titre de secrétaire d'assemblée. Mariline Lamy-Poirier accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R19 – 21

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu de nommer Mariline Lamy-Poirier à titre de secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R19 – 22

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 AVRIL 2019

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 23 avril » est présenté.

R19 – 23

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2019 tenue à Sainte-Anne-des-Monts, tel que lu et présenté.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de mars et avril 2019 est remise aux administrateurs.

Le montant total au 31 mars 2019 est de 273 118,61 \$.
Le montant total au 30 avril 2019 est de 248 271,48 \$.



No de résolution
ou affaire **R19-24**

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Roger Chevarie et résolu unanimement d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de mars 2019 au montant total de 273 118,61 \$ et d'avril 2019 au montant total de 248 271,48 \$.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. **Embauche de Betty Essiambre**

Une nouvelle employée a été engagée à Sainte-Anne-des-Monts en remplacement d'un départ à la retraite. Il s'agit de Madame Betty Essiambre.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE BETTY ESSIAMBRE

ATTENDU QUE suite à un départ la retraite, un poste était vacant au bureau de Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QUE suite au processus d'embauche, Betty Essiambre a été engagée et que depuis son entrée en fonction le 3 juin 2019, la direction de la Régie est satisfaite du rendement de la nouvelle employée;

IL EST PROPOSÉ par Louissette Langlois et unanimement résolu de confirmer l'embauche de Madame Betty Essiambre au poste de répartitrice à 21h/semaine, basée à Sainte-Anne-des-Monts, en date du 3 juin 2019.

6.2. **Ouverture de nouveau poste**

RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN NOUVEAU POSTE

CONSIDÉRANT la dynamique du bureau administratif de Carleton-sur-Mer, les changements au niveau des ressources comptables et de l'augmentation de la charge de travail pour la Régie intermunicipale de l'Énergie;

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire au bureau administratif de Carleton-sur-Mer.

7. AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FAIR VOLET 6

Une demande de projet pour dépôt au programme FAIR volet 6 est présentée.

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FOND D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) VOLET 6 AINSI QUE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

ATTENDU QUE la RÉGIM a pour objectif général de développer la fréquentation du réseau, d'améliorer son accessibilité et l'information concernant son réseau afin de faciliter son utilisation;

ATTENDU QUE dans le but d'atteindre ces objectifs, la RÉGIM souhaite développer ses outils technologiques et innover dans l'informations fournies à ses usagers;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la mission de la RÉGIM, qui est d'accroître la mobilité des personnes en offrant des services organisés de transport collectif à toute la population;

IL EST PROPOSÉ par Cathy Poirier et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière au Fonds d'aide aux

R19 – 25

R19 – 26

R19 – 27



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

initiatives régionales (FAIR) volet 6 pour ce projet et dans le cas d'une acceptation du financement du projet, d'autoriser la direction générale à signer la convention.

8. AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS

Une demande d'autorisation de dépôt de projet au programme Climat municipalité est présenté.

R19 – 28

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière au programme climat municipalités et dans le cas d'une acceptation du financement du projet, d'autoriser la direction générale à signer la convention.

9. AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FARR DES ÎLES

Une demande d'autorisation de dépôt de projet au programme FARR des Îles est présentée.

R19 – 29

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FARR) AINSI QUE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

ATTENDU QUE la RÉGIM a pour objectif général de développer la fréquentation du réseau, d'améliorer son accessibilité et l'information concernant son réseau afin de faciliter son utilisation;

ATTENDU QUE dans le but d'atteindre ces objectifs, la RÉGIM souhaite développer un réseau d'abribus et d'affiches informatives sur l'ensemble du réseau;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la mission de la RÉGIM, qui est d'accroître la mobilité des personnes en offrant des services organisés de transport collectif à toute la population;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Philippe Deraspe et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions des Îles-de-la-Madeleine (FARR) pour ce projet et dans le cas d'une acceptation du financement du projet, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la convention.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Philippe Deraspe et unanimement résolu d'autoriser le dépôt d'une demande au programme FARR des Îles.

10. DEMANDE 2019 AU PADTC VOLET 2

Une demande d'autorisation de dépôt au PADTC volet 2 est présenté.

R19 – 30

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE AU MTMDT EN VERTU DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – VOLET 2 /2019

ATTENDU QUE le Réseau de transport collectif Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« RÉGÎM ») a souscrit à la convention d'aide financière conclue le 8 novembre 2010 entre le ministère des Transports (« MTQ »), la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (« CRÉGÎM »), les 5 MRC du territoire gaspésien et l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine (« ci-après



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

désignées collectivement : «les ou des MRC» ») en vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du MTQ (« Convention d'aide financière ») et que cette Convention d'aide financière a été reconduite pour l'année 2012 par l'avenant no.1 en date du 25 septembre 2012;

ATTENDU QUE cette Convention d'aide financière est arrivée à échéance le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2013, la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») a continué les opérations du RÉGÎM;

ATTENDU QUE les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la Régie et de ce fait, la Régie est un organisme admissible au sens du programme d'aide au développement du transport collectif régional;

ATTENDU QUE la Régie a élaboré et adopté un plan stratégique de développement pour la période 2015 à 2020, qui définit les orientations de développement du service de transport collectif sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la Régie a réalisé en 2016-2017, en collaboration avec les centres de recherche, le CIRADD et le CERMIM, une vaste étude présentant un portrait des transports en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et des besoins de déplacements des citoyens et ce, afin d'améliorer le réseau;

ATTENDU QUE les MRC ont confié la responsabilité à la Régie de percevoir, recevoir, négocier et demander du financement public ou privé en son nom ou au nom des MRC afin de financer les services de transport collectif sur le territoire des MRC;

ATTENDU QUE le programme d'aide au développement du transport collectif a été reconduit pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 et que ce programme est en continuité avec le programme précédent;

ATTENDU QU'en vertu des modalités du volet II de ce programme, les MRC sont chacune des organismes admissibles à la subvention prévue pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif à la hauteur de 100 000 \$ par année pour un montant global de 600 000 \$, et ce, à condition que le milieu local contribue financièrement à la hauteur de 300 000 \$ pour l'ensemble des MRC;

ATTENDU QUE le budget de la Régie, pour l'année 2019, prévoit un nombre de 75 000 déplacements, ce qui représente un montant de 240 000 \$;

ATTENDU QUE le budget de la Régie, pour l'année 2019, prévoit une contribution du milieu municipal de 100 000 \$, provenant des MRC de la Gaspésie et de la communauté des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE les MRC ont confié et délégué à la Régie la planification, la coordination, l'organisation, la gestion et le fonctionnement du transport collectif sur le territoire des MRC et de la région.

IL EST PROPOSÉ par Louisette Langlois et unanimement résolu :

QUE la Régie dépose une demande de subvention au ministère des Transports en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif pour le même montant que celui reçu en 2018 en vertu de ce programme, soit un montant de 600 000 \$;

QUE la Régie accepte, dans la mesure prévue par la loi, la gestion et l'administration du fonds de transport et des sommes à recevoir en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif pour les MRC;

QUE la Régie accepte le mandat de planification, coordination ainsi que celui d'organisation, de gestion et de fonctionnement du transport collectif sur le territoire des MRC;

QUE la Régie autorise son président à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

11. POINT D'INFORMATIONS

11.1 Gratuité pour les moins de 18 ans

La promotion de gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans est de retour pour l'été 2019, du 25 juin au 30 août 2019.

11.2 Trajets d'été

Les détails des trajets d'été 2019 sont présentés.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'y est apporté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 18 septembre 2019 à Gaspé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est apportée.

Aucune question n'est débattue à ce point.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

R19 – 31



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

Daniel Côté

la secrétaire-trésorière,

Marie-Andrée Pichette

18/09/2019
Date

18/09/2019
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

18.09.2019
Date